



Situation au Kenya

Le 31 mars 2010, la Chambre préliminaire II a autorisé le Procureur à ouvrir une enquête *proprio motu* sur la situation au Kenya, Etat partie depuis 2005. Suite à la délivrance de citations à comparaître, pour deux affaires séparées, le 8 mars 2011, six citoyens kenyans ont comparu volontairement devant la Chambre préliminaire II les 7 et 8 avril 2011. Les audiences de confirmation des charges dans les deux affaires se sont tenues respectivement du 1^{er} au 9 septembre 2011 et du 21 septembre au 5 octobre 2011. Le 23 janvier 2012, les juges ont confirmé les charges uniquement à l'encontre de MM. Ruto, Sang, Muthaura et Kenyatta et ont renvoyé ces derniers en procès devant les juges de première instance. Le 18 mars 2013, les charges portées à l'encontre de Francis Kirimi Muthaura ont été retirées. Le procès dans l'affaire *Le Procureur c. William Samoei Ruto et Joshua Arap Sang* s'est ouvert le 10 septembre 2013 et l'ouverture du procès dans l'affaire *Le Procureur c. Uhuru Muigai Kenyatta* est programmée pour le 5 février 2014. Le 2 octobre 2013, la Chambre préliminaire II a rendu public un mandat d'arrêt dans l'affaire *Le Procureur c. Walter Osapiri Barasa*, qui avait été délivré sous scellés le 2 août 2013. Il est suspecté d'avoir commis plusieurs atteintes à l'administration de la justice consistant en la subornation ou la tentative de subornation de témoins de la Cour. M. Barasa n'est pas détenu par la Cour.

Décisions et ordonnances

Affaire Ruto et Sang

Decision on the Sang Defence request for an extension of the page limit

Rendue par la Chambre de première instance V(a), le 7 janvier 2014

Order scheduling a status conference

Rendue par la Chambre de première instance V(a), le 10 janvier 2014

Situation en République centrafricaine

Le gouvernement de la République centrafricaine a renvoyé la situation devant la Cour en décembre 2004. Le Procureur a ouvert une enquête en mai 2007. Le procès dans l'affaire *Le Procureur c. Jean-Pierre Bemba Gombo* devant la Chambre de première instance III a débuté le 22 novembre 2010. Le 20 novembre 2013, la CPI a délivré un mandat d'arrêt à l'encontre de *Jean-Pierre Bemba Gombo, Aimé Kilolo Musamba, Jean-Jacques Mangenda Kabongo, Fidèle Babala Wandu et Narcisse Arido* pour des atteintes présumées à l'administration de la justice dans le contexte de l'affaire *Le Procureur c. Jean-Pierre Bemba Gombo*. Aimé Kilolo Musamba et Fidèle Babala Wandu ont été transférés au quartier pénitentiaire de la CPI le 25 novembre 2013. La première comparution d'Aimé Kilolo Musamba, de Fidèle Babala Wandu, et de Jean-Pierre Bemba Gombo a eu lieu le 27 novembre 2013. Jean-Jacques Mangenda Kabongo a été transféré au quartier pénitentiaire de la CPI le 4 décembre 2013 et son audience de première comparution s'est tenue le 5 décembre 2013. Narcisse Arido sera remis à la CPI ultérieurement conformément aux procédures judiciaires applicables en France.

Décisions et ordonnances

Affaire Bemba

Decision on "Prosecution's application for extension of time limit to submit proper redactions of admitted evidence"

Rendue par la Chambre de première instance III, le 9 janvier 2014

Affaire Bemba, Kilolo et al.

Decision requesting observations on the "Requête de mise en liberté" submitted by the Defence for Jean-Jacques Mangenda Kabongo

Rendue par la Chambre préliminaire II, le 9 janvier 2014

Situation en Côte d'Ivoire

La Côte d'Ivoire, qui n'était alors pas partie au Statut de Rome, avait, le 18 avril 2003, volontairement accepté la compétence de la Cour. La présidence de la République de Côte d'Ivoire avait ensuite confirmé cette acceptation, les 14 décembre 2010 et 3 mai 2011. Le 3 octobre 2011, la Chambre préliminaire III a autorisé le Procureur à ouvrir une enquête sur la situation en Côte d'Ivoire pour les crimes qui auraient été commis depuis le 28 novembre 2010. Le 22 février 2012, la Chambre préliminaire III a décidé d'élargir son autorisation d'enquêter sur la situation en Côte d'Ivoire pour inclure les crimes relevant de la compétence de la Cour qui auraient été commis entre le 19 septembre 2002 et le 28 novembre 2010. Le 15 février 2013, la Côte d'Ivoire a ratifié le Statut de Rome. L'audience de confirmation des charges dans l'affaire *Le Procureur c. Laurent Gbagbo* a eu lieu du 19 au 28 février 2013. Le 3 juin 2013, la Chambre préliminaire I a ajourné l'audience de confirmation des charges et demandé au Procureur d'envisager d'apporter des éléments de preuve supplémentaires ou de procéder à de nouvelles enquêtes relativement aux charges portées contre Laurent Gbagbo. Le 16 décembre 2013, la Chambre d'appel de la CPI a confirmé la décision ajournant l'audience de confirmation des charges dans l'affaire. Suite à cette décision, la Chambre préliminaire I a établi un nouveau calendrier concernant la suite des procédures, notamment pour la divulgation de preuves supplémentaires ainsi que pour les soumissions écrites du Procureur, de la Défense et des victimes participant à cette affaire. Le 22 novembre 2012, la Chambre préliminaire I a levé les scellés sur un mandat d'arrêt délivré dans l'affaire *Le Procureur c. Simone Gbagbo* pour quatre chefs de crimes contre l'humanité prétendument commis sur le territoire de la Côte d'Ivoire entre le 16 décembre 2010 et le 12 avril 2011. Le 1^{er} octobre 2013, la Côte d'Ivoire a soulevé une exception d'irrecevabilité concernant l'affaire Simone Gbagbo. Les Juges de la Chambre préliminaire I prendront une décision sur cette question en temps voulu. Le suspect n'est pas détenu par la Cour. Le 30 septembre 2013, la Chambre préliminaire I a levé les scellés sur le mandat d'arrêt dans l'affaire *Le Procureur c. Charles Blé Goudé*, initialement délivré le 21 décembre 2011, pour quatre chefs de crimes contre l'humanité qui auraient été perpétrés dans le contexte des violences post-électorales survenues sur le territoire de la Côte d'Ivoire entre le 16 décembre 2010 et le 12 avril 2011. M Blé Goudé n'est pas détenu par la Cour.

Décisions et ordonnances

Affaire Laurent Gbagbo

Decision on the Defence request for extension of time

Rendue par la Chambre préliminaire I, le 10 janvier 2014

Liens utiles

Les procédures se déroulant dans la salle d'audience peuvent être suivies sur le site internet de la CPI : www.icc-cpi.int

Vous pouvez également consulter le [calendrier des audiences](#)



Autres Déclarations et Evénements



Le 9 janvier 2014, S.E. M. Arnaldo Brown, ministre délégué aux affaires étrangères de la Jamaïque, a visité la Cour pénale internationale (CPI). Sur cette photo: S.E. M. Brown et le Président de la CPI le juge Sang-Hyun Song. Cette réunion a été facilitée par l'Action Mondiale des Parlementaires (PGA). © ICC-CPI

Calendrier

Développements judiciaires

- **5 février 2014**
Ouverture prévue du procès d'*Uhuru Muigai Kenyatta*
- **10 février 2014**
Début programmé de l'audience de confirmation des charges dans l'affaire à l'encontre de *Bosco Ntaganda*
- **5 mai 2014**
Ouverture prévue du procès d'*Abdallah Banda Abakaer Nourain*

Consultez en ligne [le calendrier des audiences de la CPI](#)

Le calendrier est susceptible de changements de dernière minute.